

VENTE D'UNE PARTIE DE LA CHARPENTE METALLIQUE ACHETEE AU LIQUIDATEUR DE LA SIRH
n° 1014

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 Juin 1976, l'acquisition du lot de charpente métallique auprès de Me BONNET, liquidateur de la Ste SIRH, a été décidée.

Une partie soit 2 160 m² est réservée pour la construction de la future salle omnisports de la zone de loisirs du Plateau.

L'autre partie est sans emploi et peut être rétrocédée. Une offre émanant de l'entreprise MULLER Frères à BOULAY (Moselle) est parvenue en Mairie. Le prix offert est de 100 000 F. plus le transport gratuit des éléments nécessaires à l'endroit où doit être édifiée la salle omnisports.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la vente du reliquat de la charpente métallique non utilisé pour la construction de la salle omnisports à l'entreprise MULLER Frères à BOULAY, est autorisée,

- le prix global et forfaitaire est fixé à 100 000 F. plus le transport gratuit sur les lieux de construction de la salle omnisports des éléments nécessaires.